

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Les habitants et commerçants de la rue Delcourt sont plongés dans la perplexité et même la colère. Ils ne comprennent pas pour quelle raison, sur quelques dizaines de mètres, deux séries d'arceaux de vélos ont été placés en voirie dans leur rue, sans aucune consultation quant à leurs besoins. En sus de cela, un « box-vélos » a également été placé sur la voirie à l'angle de leur rue avec la rue du Serment. Dans cette rue de grand passage qui conserve encore (mais pour combien de temps) une série de commerces de proximité et de restaurants, ces initiatives sont vécues comme une volonté de faire fermer ces établissements. La boucherie italienne est désormais fermée, le restaurant italien ne rouvrira peut-être jamais ses portes et les deux restaurants grecs envisagent une fermeture prochaine. Les habitants, qui pourtant, font régulièrement usage du vélo ne comprennent pas l'intérêt du placement qui ne correspond pas aux besoins : les arceaux sont vides (sauf un vélo abandonné) et l'insécurité du quartier dissuade leur dépôt sur ces arceaux. En quoi était-il indispensable de placer deux ensembles d'arceaux dans cette rue ? Les conséquences sur le fonctionnement commercial et les déchargements ont-elles été étudiées ? Pourquoi le dialogue n'a-t-il pas été envisagé avant les placements ?

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

Au-delà des réponses factuelles, votre question orale a suscité quelques interrogations. Vous donnez l'impression qu'il existe un lien de cause à effet entre les situations difficiles dans lesquelles se trouvent certains entrepreneurs de ce quartier et l'installation de quelques arceaux à vélos et d'un « box-vélos ». En d'autres termes, vous suggérez que les personnes qui se déplacent à pied ou à vélo ne consomment pas ou moins.

J'aimerais vous inviter à partager des données et une base scientifique à ce sujet qui va plutôt dans le sens opposé. Si nécessaire, je suis disposée à partager avec vous des études à ce sujet. L'installation de ces arceaux se fait grâce à des subventions régionales de « Bruxelles Mobilité » et pour donner suite à la demande des riverains de pouvoir disposer d'emplacements pour vélos plus sécurisés. Une liste d'attente est parcourue peu à peu.

Le vol de vélos est un frein important au « modal shift » du motorisé avec énergie fossile vers des modes actifs et moins nuisibles au climat de la ville. Ensemble avec la Région, le Collège s'est engagé à travailler à ce transfert modal. Concrètement, en installant des arceaux à côté des passages piétons, on en augmente la visibilité et donc la sécurité des piétons. On offre aussi des lieux plus sécurisés pour stationner les vélos.

Je rappelle aussi que le stationnement est interdit sur le passage piéton et à moins de 5 mètres avant le passage. En tout état de cause, tous les arceaux et « box-vélos » sont placés avec l'accord de la police de la circulation.